

## PROCES VERBAL DU 09.03.2023

\*\*\*\*\*

(Publication le 16.03.2023)

Le 9 mars 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle de Conseil à 20h30, sous la présidence de Monsieur COSSET Joël, Maire.

Étaient présents : M. COSSET Joël, Mme. ROBIN Liliane, MM. LAVALT Claude, ROCHETEAU Emmanuel, HIBON Alain, Mmes. LARGEAS Hélène, BALLON Alina, SECHERET Aurélie, M. BOUTET Didier, Mmes. GÉRARD Valérie, EVRARD Delphine.

Absents excusés : MM. DROUET Michel, CRUBILLÉ François, DELATTRE Alexandre (pouvoir donné à M. le Maire).

Secrétaire de séance : M. LAVALT Claude.

Le quorum est atteint : 14 Conseillers Municipaux en exercice, 11 membres présents et 1 pouvoir donné.

### ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE
- TRAVAUX SECURISATION ET ELARGISSEMENT CHEMINEMENT PIETONS RD142 CHOIX ENTREPRISE, ENGAGEMENT BUDGETAIRE ET DEMANDE SUBVENTIONS
- MAITRISE ŒUVRE SÉCURITÉ ROUTE DE CHARMOUSSE ET DEMANDE SUBVENTIONS
- TRAVAUX PARVIS SALLE DES FETES
- ENGAGEMENT CHAP 21 COMPTE 2151 PANNEAUX SIGNALISATION PASSAGE PIETONS ROUTE DE CHAURAY
- MISE A JOUR CONVENTION RPE (Relais Petite Enfance)
- BORNAGE SENTIER DE LA GRIMPETTE ET ENGAGEMENT BUDGETAIRE
- CONVENTION RETROCESSION FUTUR LOTISSEMENT ROUTE DE CHARMOUSSE
- PLANNING DECHETS VERTS 2EME TRIMESTRE 2023
- COMPTE- RENDU DES DIVERSES REUNIONS
- QUESTIONS DIVERSES
  - Date commission préparation budget fonctionnement-investissement
  - Date séance du vote du budget

**Toutes les décisions ont été validées, à l'unanimité, par scrutin ordinaire.**

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

**Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion précédente.**

### TRAVAUX SECURISATION ET ELARGISSEMENT CHEMINEMENT PIETON RD142 CHOIX ENTREPRISE

Dans le cadre du projet de sécurisation et d'élargissement du cheminement piéton RD 142, notre maître d'œuvre Sitéa Conseil a lancé une consultation simplifiée auprès de 6 entreprises, elles avaient jusqu'au 13 février midi pour y répondre.

L'analyse des 4 offres a eu lieu le 16 février, monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'appel d'offres et demande de retenir une entreprise pour effectuer les travaux.

Une des entreprises a proposé une variante, une négociation a été effectuée le tableau du classement des offres est présenté au Conseil Municipal.

**Après analyse des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'entreprise mentionnée ci-dessous :**

**LOT 1 VRD tranche ferme SAS BONNEAU et FILS : 58 333.33 € HT, soit 70 000.00 € TTC.**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous documents se rapportant au marché à procédure simplifiée en application de l'article 142 de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique) de la commande publique, il lui donne délégation en vue de prendre toute décision concernant la préparation,**

la passation et l'exécution du marché et s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au compte 2315 à l'opération 333.

### TRAVAUX SECURISATION ET ELARGISSEMENT CHEMINEMENT PIETONS RD142 - DEMANDE SUBVENTIONS

Les travaux de sécurisation et d'élargissement du cheminement piéton RD142 sont éligibles aux amendes de police.

Il convient d'établir un plan de financement proposé comme suit :

TRAVAUX SÉCURITÉ RD 142 OP 333	MONTANT DES TRAVAUX HORS TAXES	SUBVENTIONS ESCOMPTÉES
AMENDES DE POLICE	58 333.33 €	14 583.33 €
AUTOFINANCEMENT -Fonds propres		43 750.00 €
TOTAL HT	58 333.33 €	58 333.33 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, après avoir délibéré, autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions et à signer tous documents s'y rapportant.

ENGAGEMENTS BUDGETAIRES (Travaux sécurisation et élargissement cheminement piéton RD142, panneaux passage piéton, bornage sentier de la Grimpette, parc à Daim)

#### Chapitre opération 333 compte 2315 Sécurité RD 142

Il s'avère nécessaire de sécuriser et d'élargir le cheminement piéton sur la RD 142.

Entreprise retenue SAS BONNEAU et FILS : 70 000.00 € TTC.

#### Chapitre 21 compte 2151 panneaux de signalisation du passage piétons route de Chauray

Il s'avère nécessaire d'installer une signalisation du nouveau passage piéton créé route de Chauray.

Signal TP signalisation passage piétons : 249.36 € TTC

#### Chapitre opération 351 compte 2115 accessibilité sentier de la Grimpette

Il s'avère nécessaire de régulariser une emprise du domaine public et de prévoir l'accès à un terrain constructible.

Sitéa Conseil bornage : 1 440.00 € TTC

#### Chapitre opération 350 compte 2138 parc à daim

Un complément de matériel est à rajouter

Sèvre et Belle : 254.68 € TTC

**Vu l'article L 1612-1 du CGCT** : Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2022	REMBOURSEMENT DE LA DETTE 2022	CREDITS OUVERTS POSSIBLES EN 2023
751 679.75 €	48 919.34 €	$(751\,679.75 - 48\,919.34) \times 25\%$ = 175 690.10 €

CREDITS DEJA ENGAGÉS DANS LA DÉLIBÉRATION N° 2023-07 DU 09/02/2023	CRÉDITS RESTANTS POSSIBLES EN 2023
9 843.45 €	175 690.10 - 9 843.45 = 165 846.65 €

VENTILATION DES ENGAGEMENTS 2023 CHAPITRE ARTICLE ET DÉSIGNATION	CREDITS OUVERTS EN 2023
CHAP OPERATION 333 CPTÉ 2115 SÉCURITÉ RD 142	70 000.00 €
CHAP 21 CPTÉ 2151 INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	249.36 €
CHAP OPERATION 351 CPTÉ 2115 ACCES SENTIER DE LA GRIMPETTE	1 440.00 €
CHAP OPERATION 350 CPTÉ 2138 PARC A DAIM	254.68 €
TOTAL	71 944.04 €

Après délibération, les conseillers municipaux, à l'unanimité des présents, autorisent Monsieur le maire à signer les devis et s'engagent à inscrire les crédits lors du vote du budget.

### MAITRISE ŒUVRE AMÉNAGEMENT ROUTE DE CHARMOUSSE

Monsieur le maire présente le Dossier de Consultation de maîtrise d'œuvre réalisé par ID79 qui comprend :

- L'AAPC (l'Avis d'Appel Public à Concurrence),
- Le RC (Règlement de Consultation),
- L'AE (l'Acte d'Engagement),
- Le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières),
- Le CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières),
- Les plans et photos du projet,
- L'estimation des travaux projetés

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre et à signer tous documents se rapportant au marché à procédure adapté en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique, il lui donne délégation en vue de prendre toute décision concernant la préparation du marché.

### TRAVAUX AMÉNAGEMENT ROUTE DE CHARMOUSSE DEMANDE SUBVENTIONS

Les travaux d'aménagement de la route de Charmousse sont éligibles à diverses subventions

Il convient d'établir un plan de financement proposé comme suit :

TRAVAUX AMÉNAGEMENT ROUTE DE CHARMOUSSE	MONTANT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE HORS TAXES	SUBVENTIONS ESCOMPTÉES
DETR	476 000.00 €	190 400.00 €
AMENDES DE POLICE	476 000.00 €	179 180.00 €
AUTOFINANCEMENT		
-Fonds propres		166 200.00 €
-Emprunts		24 327.00 €
FONDS DE CONCOURS	240 747.00 €	40 000.00 €
FINANCEMENT PARTENAIRES (Sieds, Séolis, Orange)	240 747.00 €	116 640.00 €
TOTAL HT	716 747.00 €	716 747.00 €

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le maire à déposer les dossiers de demande de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant.**

### **TRAVAUX PARVIS SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire re présente le projet du parvis de la salle des fêtes qui était prévu dans l'opération 307 travaux de restructuration de la salle des fêtes et dont une partie de la DETR reste à solder. Notre maître d'œuvre AZ architecte a lancé une consultation auprès de trois entreprises (marché à procédure adaptée simplifiée).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide le projet et le lancement de la consultation.**

### **MISE A JOUR CONVENTION RPE (Relais Petite Enfance)**

La présente convention a pour objet de définir les missions du Relais Petite Enfance (RPE) assurées en partenariat avec les six communes (la Crèche, Azay-le Brulé, Cherveux, Sainte-Néomaye, François, Romans).

Cette convention entre en vigueur le **01/03/2023** et est signée pour une période de trois ans. Si la convention n'est pas remise en cause par l'une ou l'autre des parties, elle sera prolongée par tacite reconduction.

Monsieur le Maire présente les différents articles de la convention : les missions du relais, les modalités de fonctionnement du service, les engagements de la ville de la Crèche et de chaque commune partenaire, les locaux pour la gestion administrative et pour l'animation, les instances du relais, et les clauses financières.

**A la suite de la présentation, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide la nouvelle convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

### **CONVENTION RETROCESSION FUTUR LOTISSEMENT ROUTE DE CHARMOUSSE**

CONVENTION DE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS ENTRE :

La société dénommée IMMOBILIER CONCEPT au capital de 7500 euros ayant son siège à 124 Boulevard Ampère 79180 CHAURAY identifiée sous le numéro SIREN 444 073 803 Représentée par Monsieur Alain DURAND, et la commune de François représentée par le Maire.

La société IMMOBILIER CONCEPT a prévu de créer un nouveau lotissement de 6 parcelles sur un terrain situé sur la parcelle AB 357, route de Charmousse, à François.

De son côté, la commune de François souhaite intégrer à son domaine public les espaces publics projetés qui seront réalisés.

Les espaces publics envisagés sont les suivants :

- Voie d'accès.
- Noues et espace pour réserve d'eau.
- Trottoirs/Mise à l'alignement pour trottoir route de Charmousse.

La présente convention a pour objet de déterminer conformément à l'article R 442-8 du Code de l'Urbanisme, les conditions dans lesquelles la totalité des équipements communs du lotissement sera transférée dans le domaine public de la commune de François, une fois les travaux achevés.

Dès lors, les espaces publics du quartier définis dans le document graphique **PA 12** « Plan de délimitation des espaces communs rétrocédés » sont destinés, à terme, à être ouverts à la circulation publique.

Monsieur le Maire présente les différents articles de la convention.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.**

### **PLANNING DECHETS VERTS 2EME TRIMESTRE 2023**

- Planning des permanences d'ouverture et de fermeture de la zone de stockage des déchets verts (1<sup>er</sup> trimestre 2023),  
HEURE D'HIVER DE NOVEMBRE A MARS : OUVERTURE 9H / FERMETURE 17H  
HEURE D'ÉTÉ DE AVRIL A OCTOBRE : OUVERTURE 9H / FERMETURE 18H

## COMPTE- RENDU DES DIVERSES REUNIONS

### QUESTIONS DIVERSES

- Date commission préparation budget fonctionnement-investissement le jeudi 30 mars à 19h.
- Date séance du vote du budget le jeudi 6 avril à 20h30.
- Marche sur François organisée par « Les Josy & Co », le dimanche 2 avril départ du parking de l'école entre 8h30 et 9h30. La participation de 5€ par personne est destinée à participer au financement du Trek Rose Trip Maroc et à soutenir le Ruban Rose.
- Plantation « 1 arbre 1 naissance » le samedi 1<sup>er</sup> avril à 16h.
- Compte rendu de la commission communale « environnement » : des sachets de graines pour fleurir les murs vont être distribués à l'école.
- Ouverture de l'épicerie « la p'tite Échoppe » au Breuil de François en avril.
- Présentation du livret d'accueil destiné aux nouveaux habitants de la commune.
- Recyclerie O'DRIGAIL du SMC zone commerciale pièce du Chêne à Azay-Le-Brûlé : vente d'objets d'occasion.
- « Envie autonomie » à Azay le Brûlé : le matériel médical reconditionné et garanti, une offre économique, écologique et solidaire.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée 23h30.

<i>Ont signé, Monsieur le Maire et le Secrétaire de séance :</i>			
<i>COSSET Joël, Maire</i>		<i>LAVAULT Claude, Adjoint au Maire, Secrétaire de séance</i>	